



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 20 Septembre 2019

la Rectrice de l'académie de Limoges
Chancelière des universités

à

Madame Francette POPINEAU
Secrétaire générale
SNUipp-FSU
128 Boulevard Blanqui
75013 PARIS

Madame la Secrétaire générale

Cabinet de la rectrice

Affaire suivie par
Bernadette Chambinaud
Conseillère spéciale
Téléphone
05 55 11 43 52
Mél
Ce.cabinet@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Vous avez souhaité attirer l'attention du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) de l'académie de Limoges. Vous demandez d'une part le rétablissement des heures d'enseignement professionnel et d'autre part la transformation des heures supplémentaires attribuées en heures poste.

Le chef du bureau des cabinets m'a transmis votre courrier et me demande de bien vouloir vous apporter une réponse.

La dotation réglementaire hebdomadaire pour l'ensemble des 4 niveaux de formation d'une SEGPA est de 111,5 heures. Elle est fixée par un arrêté du 21 octobre 2015. Le rectorat attribue cette dotation à chaque SEGPA de l'académie. À cela, il ajoutait, jusqu'à cette rentrée un complément horaire de 18 heures. Ce complément est désormais de 14 heures, soit une diminution de 4 heures qui s'explique par l'évolution des modalités pédagogiques en SEGPA.

Dans cette section, les élèves doivent acquérir les connaissances et compétences du socle commun afin de pouvoir accéder, à l'issue de la 3^{ème}, à une formation professionnelle diplômante. Dans ce but, l'objectif est de leur faire connaître divers champs d'activité qui ne sont pas forcément représentés dans l'établissement où ils sont scolarisés. Les 4 heures jusque-là effectuées en atelier seront donc désormais consacrées à l'accompagnement des élèves dans leur projet d'orientation avec notamment des visites d'entreprises et de lycées professionnels. Ainsi la découverte professionnelle ira au-delà de celle des seuls ateliers proposés dans leur collège.

Développer l'ambition et assurer l'insertion professionnelle sont des priorités académiques et je peux vous assurer que les SEGPA font l'objet d'un suivi attentif par deux inspecteurs missionnés sur ce dossier. Ils ont organisé, en février, une réunion de cadrage afin de présenter aux directeurs de SEGPA les ambitions fixées pour ces élèves et ils les ont rencontrés à nouveau le 09 avril. Un groupe de travail a été constitué, à ma demande, avec les représentants des personnels du rectorat et des organisations syndicales membres du Comité Technique Académique. Lors de sa réunion du 26 juin, la situation des SEGPA présentant des difficultés à cette date a été analysée et des ajustements ont été opérés en accord avec l'ensemble des membres du groupe de travail pour 5 d'entre elles avec la transformation de 2 heures supplémentaires en heures poste.

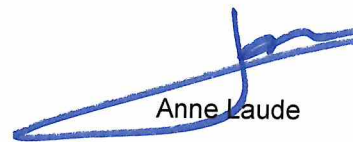


Pour assurer un suivi de l'ensemble des mesures, ce même groupe de travail sera à nouveau réuni à l'automne et le travail engagé sur les SEGPA sera présenté en CTA de rentrée.

Enfin, je tiens à souligner que l'ambition de l'académie n'est nullement de réduire les capacités d'accueil en SEGPA. L'une d'elles, à Brive, a d'ailleurs été doublée sur l'ensemble des 4 classes, ce qui équivaut à la création d'une nouvelle SEGPA

Soyez assurée que je reste attentive à ce dossier, avec la volonté d'assurer aux élèves de SEGPA les meilleures conditions de préparation à leur insertion professionnelle.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de toute ma considération.



Anne Laude